AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0006
FR0000124141-FS0004

2 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 décembre 2023, la société Natixis Investment Managers International[1] (43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte du FCPE Sequoia Plus dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, pour le compte dudit fonds, 30 984 536 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant 37 634 665 droits de vote, soit 4,27% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT sur le marché.

[1] Contrôlée par Groupe BPCE. La société Natixis Investment Managers International déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 725 411 667 actions représentant 742 791 292 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.